Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT
Etat de Vaud

Concertation entre cantons romands pour la réouverture des restaurants dès jeudi 10 décembre

Après s'être concertés et dans une volonté d'harmonisation et de clarté, les gouvernements des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Genève et Jura ont décidé ensemble la réouverture des cafés et restaurants dès jeudi 10 décembre.

Suite à des discussions intervenues entre plusieurs conférences intercantonales romandes, les ministres de l'Économie des cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Genève et Jura se sont concertés dans le cadre de la réouverture des cafés et restaurants. Ils sont convenus qu'une harmonisation de la date de réouverture était sans doute le meilleur message à envoyer à tous les acteurs, avec des mesures communes, claires et compréhensibles. La date de l'annonce (ce jour) et celle de la réouverture (10.12) permettent aux acteurs du secteur de la restauration de se préparer à la réouverture. La population peut planifier au mieux et dans le respect des mesures sanitaires ses futures sorties dans les établissements.

Il a été décidé que ces réouvertures – sur le plan sanitaire - étaient toutes placées a minima sous le régime de la Confédération, à savoir : fermeture de 23h à 6h ; 4 personnes maximum par table ; obligation de consommer assis ; fournir ses coordonnées. La distance physique, se laver les mains et le port du masque lorsqu'on n'est pas assis demeurent naturellement des consignes à respecter également. Un suivi cantonal sera assuré quant au monitorage de l'effet éventuel de la réouverture de restaurants sur la pandémie. Cela signifie que cette décision peut être révoquée si la situation sanitaire l'exige.

Il est important que la population continue à faire preuve de la plus grande rigueur dans le respect des règles de précaution, afin de réduire la pression sur le système sanitaire. Les cantons porteurs de cette décision se réjouissent qu'une solution pragmatique ait été trouvée.

Renseignements complémentaires: [VD], Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 3160 60 10; [NE], Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'Etat, 032 889 48 00 ; [FR], Olivier Curty, conseiller d'Etat 026 305 24 02; [GE], Mauro Poggia, conseiller d'Etat, 022 327 90 90; [JU], Jacques Gerber, conseiller d'Etat, 032 420 52 00

Lausanne, le 25 novembre 2020